

INSCRIPTIONS EN D.U. - D.I.U. - A.E.



Les étudiants devant s'inscrire en D.E.S. à Bordeaux doivent en priorité régler leur inscription en D.E.S.
Les capacités en médecine ne sont pas concernées par ce fonctionnement

FORMATION INITIALE

Le statut « Formation Initiale » est **exclusivement réservé** aux étudiants n'ayant pas terminé leurs cursus d'études supérieures post-bac ou ayant terminé ce cursus après le 1^{er} septembre 2015

Dans ce cas, **un chèque global est à joindre** lors du dépôt du dossier d'inscription

Voir feuille d'aide au calcul des frais au verso

ADULTES EN REPRISE D'ETUDES

Retourner obligatoirement dûment remplie et signée la fiche intitulée « Fiche de renseignements à remplir par les adultes en reprise d'études » – ***Dernière page de la notice explicative***
Faute de quoi votre inscription ne pourra pas être validée

Dans ce cas, **seul le chèque correspondant aux droits d'inscription à l'Université est à joindre** lors du dépôt du dossier d'inscription

Le règlement des frais de formation interviendra au moment de la signature de la convention facture de formation qui vous sera adressé ultérieurement par le SFCU

Voir feuille d'aide au calcul des frais au verso

Comment calculer le montant de votre inscription Pour l'année universitaire 2017/2018

➤ **SI C'EST VOTRE SEULE INSCRIPTION A L'UNIVERSITE DE BORDEAUX**

POUR 2017/2018 LE DROIT UNIVERSITAIRE DE SCOLARITE EST DE 189,10 €

➤ **DROIT REDUIT : A PARTIR DE LA DEUXIEME INSCRIPTION en 2017/2018 134 €**

EN FORMATION INITIALE

DROIT UNIVERSITAIRE DE SCOLARITE€

+ FRAIS DE FORMATION DU DIPLOME (propre à chaque diplôme, voir le guide) TARIF F.I.€

si besoin + RESPONSABILITE CIVILE (pour info: VITTAVI : 16,20 € ou LMDE : 18 €) +€

COUT TOTAL =€

MONTANT GLOBAL A REGLER EN UNE SEULE FOIS LORS DE L'INSCRIPTION (dépôt du dossier)

EN FORMATION CONTINUE

SOIT R.E.N.F. : Reprise d'Etudes Non Financées (à votre charge)

SOIT R.E.F. : Reprise d'Etudes Financées (employeur ou organisme de financement)

DROIT UNIVERSITAIRE DE SCOLARITE€

si besoin + RESPONSABILITE CIVILE (pour info: VITTAVI : 16,20 € ou LMDE : 18 €) +€

COUT TOTAL =€

MONTANT A REGLER IMPERATIVEMENT LORS DE L'INSCRIPTION (dépôt du dossier)

Pour les frais de formation du diplôme, **vous devez obligatoirement joindre la « fiche de renseignements à remplir par les adultes en reprise d'études » (dernière page, à découper, de « la notice explicative »), dûment remplie et signée. Une Convention-Facture de formation vous sera envoyée ultérieurement par le Service de la Formation Continue du Collège Santé ou de l'ISPED, ou sera adressée à votre organisme financeur.**

INFORMATIONS POUR LA SOUTENANCE DE MEMOIRE

Un étudiant a la possibilité de soutenir son mémoire jusqu'au 31 décembre de son année d'inscription.

Exemple >vous êtes inscrit(e) en 2017/2018 il faut entendre 31 décembre 2018

Au delà de ces dates, il devra obligatoirement s'acquitter des droits universitaires (droits de scolarité) suivant les tarifs en cours de l'année de soutenance.

Soit pour l'année universitaire 2017/2018 :

Coût du mémoire si une seule inscription **189,10 €**

Coût du mémoire si deuxième inscription **134 €**

Les chèques doivent être impérativement agrafés au dossier d'inscription et libellés à l'ordre de l'Agent Comptable de l'Université de Bordeaux